Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_7_26_05_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 26 Mai 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Mai à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 20/05/2026.

Présents : VINCENT Sandrine (a quitté la salle lors des votes des CFU 2025), Maire, BARRET Agathe, BUHOT Caroline, CANO Alexandre, DARTOIS Katiana, DESBOIS Jessica, DESBROUSSES Jérôme, DROUET Nicolas, DUVIVIER Emmanuelle, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah, LE DANFF Alain, MACRET Axel, MAHÉO Emilie (à partir de 20h20), PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusée ayant donné procuration : LEMPÉRIÈRE Ghislaine (donne pouvoir à VINCENT Sandrine)

A été nommée secrétaire : BARRET Agathe (article L.2121-15 du CGCT)

007 – Enfance / Finances – Été 2026 - Vote des tarifs du séjour de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Rapporteur : Madame DARTOIS Katiana, Adjointe

Vu la réunion de la Commission « Enfance Jeunesse » qui s'est tenue le 29 Avril 2026 ;

Les coûts réels des services proposés par l'ALSH tiennent compte des subventions reçues de la CAF.

Séjour du 6 au 10 Juillet sous tentes - 24 enfants - 5 jours 4 nuits - Ferme Chartres de Bretagne :

1 / Tarifs Chevaignéens et communes conventionnées

Tranches Tarifaires	Tarif journalier	Tarif semaine	Subventionnement communal
A	24,54 €	122,71 €	60%
B	27,61 €	138,04 €	55%
C	36,81 €	184,06 €	40%
D	39,88 €	199,40 €	35%
E	42,95 €	214,74 €	30%
F	46,01 €	230,07 €	25%

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_7_26_05_2026-DE

G	49,08 €	245,41 €	20%
H	61,35 €	306,76 €	Coût réel

*arrondi au centime supérieur

2 / Tarifs hors commune (non conventionnée)

Tranches Tarifaires	Tarif journalier	Tarif semaine	Reste à charge pour la commune
A	49,08	245,41 €	92,35 €
B	52,46	262,30 €	75,46 €
C	55,84	279,19 €	58,58 €
D	59,22	296,08 €	41,69 €
Coût plafond		306,76 €	

*arrondi au centime supérieur

Pour information, le séjour ne sera pas réalisé s'il y a moins de 20 enfants inscrits.

Monsieur Fabrice SABIN demande quelle tranche d'âge est concernée.
Madame Katiana DARTOIS répond que ce sont les 7 – 10 ans.
Elle mentionne que le tarif de la tranche A des résidents hors commune correspond au tarif de la tranche G des résidents chevaignéens.
Madame Marie-Odile HELLARD demande s'il y a une priorité donnée aux enfants de Chevaigné.
Madame KatianaDARTOIS répond que les inscriptions sont ouvertes en même temps

Après en avoir délibéré, le Conseil :
- Adopte les tarifs du séjour de l'ALSH pour l'été 2026 ci-dessus présenté.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Mardi 26 Mai 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Agathe BARRET

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 10 Juin 2026
et Publication le : 10 Juin 2026